

ARRETE n° 2021-99
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE

CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Collège des représentants des usagers
Mardi 12 octobre 2021

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n° 2021-80 du 9 septembre 2021 relatif à l'organisation du renouvellement du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège des représentants des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 12 octobre 2021 relatif au renouvellement du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- Cafeteria des Lettres - 11 boulevard Lavoisier – ANGERS

Présidente : Christine GHEYSENS

Assesseurs : Maryvonne MACE - Catherine TESSIER - Nicolas GANDUBERT

- ✓ Bureau de vote du site de Cholet de l'IUT – Hall d'accueil du Campus de Cholet - Boulevard Pierre Lecoq – CHOLET

Président : Éric PIERRE

Assesseures : Monique CHARRIER – Magalie BROCHARD

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 29 septembre 2021